

**COMPTE RENDU**  
**REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2022**

Le deux septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie déléguée de Saint Cernin, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 12

Date de la convocation : 12/08/2022

Présents :

BIRONNEAU Josiane – CHABROUX Patrice – MARTY Alain – Lapotre Sylvain – POL Lenny – BERTRAND Julien – LARCHER Jean Paul – McNAB Peter – DARDENNES Grégory – MECHEININ Jacky – ROBASZKIEWICZ Malgorzata – ROUY Jean Luc

Absents : Cécile Thomas (excusée) Jean Marc Laborie (excusé) Thomas Rank (excusé)

Secrétaire de séance : Patrice CHABROUX

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La lecture du compte-rendu du précédent Conseil n'appelant aucune observations le compte rendu est validé à l'unanimité.

**Délibération 2022/28**

**Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel**

1) Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel de Lauzès

Mr le maire explique le contrat d'Isabelle à renouveler pour une période de travail de 17h,  
vote à l'unanimité

**Délibération 2022/29**

**Arrêt de la régie**

2) Arrêt de la régie périscolaire

Mr le maire explique que depuis la mise en place de la cantine et de la carte plus permettant aux parents de payer la cantine la comptabilité est très difficile à suivre et demande beaucoup de travail à la secrétaire, De plus l'année dernière, le suivi des enfants mangeant à la cantine n'a pas été suivi correctement et les demandes de relance aux parents ont fait perdre un montant important de recettes.

En accord avec la trésorerie, il a été proposé de supprimer cette régie. Le règlement des parents se fera par titres édités par la DGFIP qui géreront également les relances.

L'arrivée de la nouvelle directrice (en place depuis mai 2022) permet également un suivi plus précis sur le nombre exact d'enfants mangeant à la cantine.

Vote à l'unanimité

**Délibération 2022/30**

**Convention Fdél**

3) Convention de maîtrise d'œuvre avec la FDEL

Mr le maire explique qu'après le compte rendu du diagnostic énergétique du bâtiment de la mairie de St Martin de Vers, la FDEL -Territoire énergie nous propose une convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux concernant ce bâtiment,

Il donne lecture de ladite convention en précisant bien le caractère gratuit de cette convention

(service nouveau à la FDEL)

Plusieurs conseillers remarquent la complexité de la FDEL étant maîtrise d'œuvre et origine du diagnostic donnant des solutions,  
vote à l'unanimité

#### Délibération 2022/31

#### **Convention de frais de fonctionnement école de Labastide-Murat**

##### 4) Convention de participation de frais de fonctionnement avec Labastide Murat

Mr le maire explique les frais de fonctionnement de l'école des Pechs du vers (qui sont important et devraient augmenter suite aux différentes augmentations : gaz électricité suppression des emplois aidés de l'état),

Mr le maire dit que déjà trois enfants de Fages sont à l'école de Labastide Murat et que les frais de fonctionnement sont payés par la commune.

Il nous signale que 2 enfants de plus sont inscrits à Labastide Murat mais ne sont pas connus de la commune.

La convention doit préciser que la commune cédante doit être au courant des enfants allant dans une autre école. Elle doit également préciser qu'il y aura une réciprocité pour le cas où des enfants de Labastide-Murat se scolariseraient dans notre école.

Mr le maire a écrit à la mairie de Labastide Murat dans ce sens.

#### Délibération 2022/32

#### **Devis nettoyage lac de Sales**

##### 5) Devis de nettoyage du lac de Sales et de la source des Sognes

Mr le maire dit de ne pas avoir reçu le devis pour le lac de Sales.

Mr le maire nous expose l'emplacement de la source des Sognes et l'historique de cette mare.

Mr la maire nous donne lecture du devis demandé à l'entreprise de Rémi Ganil. Le montant s'élève à 4080€ TTC. Les travaux devraient se faire au mois de septembre.

Vote à l'unanimité

#### **Questions diverses**

1) Journée citoyennes le 24 septembre : travaux à St Cernin et St martin de vers ( sur la place de St martin) nettoyage des alentours des stations .....

2) Réunions publiques sur l'adressage le 15 octobre : une à St Martin de vers et une à St Cernin

3) Mr le maire explique le problème du transport scolaire. Un chauffeur devait arrêter de faire un circuit mais l'entreprise ne trouvant pas de remplaçant il accepte de continuer jusqu'au vacances de Toussaint. Plusieurs pistes sont à l'étude mais il est difficile de trouver des chauffeurs de car à 23 places. Si la situation ne trouve pas de solutions il faudra avoir des cars de 9 places qui engendreront un surcout important dans les frais de fonctionnement

4) Le centre de gestion nous propose une convention du pôle numérique. C'est un service de dématérialisation. Cette convention a un coût de 70€ par an.

Le conseil accepte que le maire signe cette convention.

##### 5) Rapport « RPQS »

Plusieurs conseillers évoquent certains points noirs de ce rapport :

- En effet le point 3.2 connaissance des réseaux me paraît sous-noté : nous n'avons pas de points car pas de

- En effet le point 3.2 connaissance des réseaux me paraît sous-noté : nous n'avons pas de points car pas de mise à jour annuel des plans de réseaux, mais ces points sont attribués si pas de modification de réseau (ce qui me semble être le cas) ; de ce comptage découle l'obtention ou pas de points dans le tableau suivant.

La notation me paraît donc faussée.

Déjà il faudrait comprendre entre les recettes facturées et encaissées qui diffèrent de peu.

3 votes contre

6) Visite du SDIS à la maison Barbier

le 13 septembre à 9h00 Mr Mechenin sera présent

8) Clocher de St Cernin

Problème sur le dispositif électromagnétique à changer , devis de l'entreprise 1042€ TTC. Le conseil donne l'accord pour les travaux

9) Défibrillateur

Mr le maire donne lecture du devis de l'entreprise SCHILLER pour 4 défibrillateurs : 1 à l'école , 1 à la maison Barbier, 1 à la mairie de St Martin, 1 à l'église de Fages pour un montant de 6000€

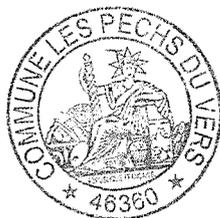
10) Mr le maire demande à Grégory Dardennes s'il accepte de gérer les tables et chaises de la mairie de St Cernin comme ceux du comités des fêtes de St Martin , Grégory accepte

11) Mme Poiré a signalé en mairie que le sol du chemin de Carbonel est terriblement dégradé suite aux ruissèlements d'eau.

Fin du conseil à 23h30

LES PECHS DU VERS, le 5 septembre 2022

Le Secrétaire de séance  
Patrice CHABROUX



Le Maire  
Alain MARTY



